

Roissy le 19 Mai 2016

Réunion informelle d'information sur  
« Deuxième et dernière réunion pour apporter  
Des garanties aux actionnaires » et non aux salariés

Responsabilité sociale  
Je t'en foutrais Moi !!!!.....

LES FUTURS  
ACTIONNAIRES C EST  
QUAND MEMES EUX  
QUI COMMANDENT  
PAS NOUS ILS NOUS  
ONT DIT 80%- 20%AF  
ON A DIT OUI

Ma Méthode Du  
Dialogue Social  
**LE 49/3 .....**

ET Hop belle aubaine  
pour AF plus de minorité de  
Blocage bien joué

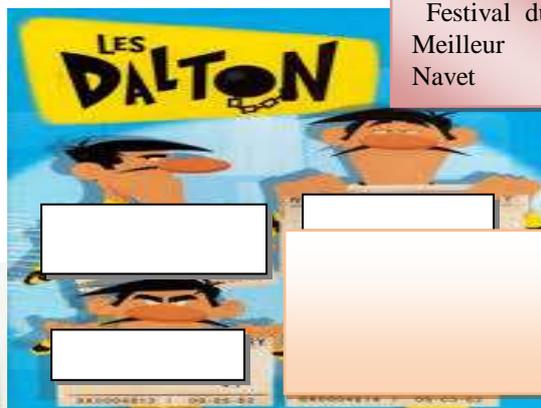
La Direction SERVAIR impose son texte refuse de Négocier et impose son 49/3

Dans notre tract du 11Mai 2016 nous avons averti : Pas de « torchage » de ce dossier mais un calendrier externe dans la durée et dans le temps pour lister de manière exhaustive

et bien « rien à faire » pour être poli nos remarques .....

Nos courriers du 1 Mai 2016, nos tracts du 11 Mai 2016, octobre 2015, ont toutes leurs valeurs et l'avenir proche le confirmera

Les nominés  
sont.....



**Signatures** On prend les Mêmes et on recommence !!!!!!!!!!!!!!!

CFDT SERVAIR SA /cfdt servair 1& filialesSpasaf/ cfdt Groupe Air France SPASAF/  
- Le Dôme -

6, rue de la Haye – BP 10908 – 95731ROISSY CDG Cedex-

☐ : Tél : 01 41 56 04 83 / 84 /85 - Fax : 01 41 56 04 98 Email : filialessn2@orange.fr



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

CFDT SERVAIR SA

# JANUS

## La Négation de L'évidence

Projet du 10/05/2016

### ACCORD D'ENTREPRISE

2016

Entre la société SERVAIR SA, sise Roissy-CDG - Bât. Altaï 10-14 rue de Rome - BP 19701 - 95726 ROISSY CDG Cedex, représentée par Monsieur François BAPTISTE agissant en qualité de Directeur Général Adjoint Ressources Humaines et Politique Sociale,

d'une part,

et les Organisations Syndicales Représentatives au sein de l'entreprise en la personne de leurs délégués syndicaux centraux régulièrement désignés,

d'autre part,

Il a été conclu l'accord suivant :

#### Préambule

Depuis 2013, Servair, avec ses filiales, a réussi à opérer un redressement de ses résultats économiques et ainsi a su démontrer sa capacité de redressement et d'adaptation. Ce résultat a été rendu possible par l'implication et les efforts des femmes et des hommes de SERVAIR et des plans d'actions entrepris.

Cependant dans un contexte de marché du catering aérien très concurrentiel et mondialisé, cette performance reste nettement en retrait par rapport à celles réalisées par les concurrents de Servair qui ont tous réalisé des croissances à deux chiffres au cours de la même période.

Servair continue donc à croître moins vite que ses concurrents et ne parvient pas à tirer parti de la consolidation du marché du catering aérien. Alors que la part de marché des sept premiers caterers est passée de 39 % à 58 % sur les 7 dernières années, celle de Servair reste aux alentours de 6 %, passant ainsi de la troisième à la quatrième place mondiale.

La situation de l'entreprise reste fragile du fait de la conjonction de deux facteurs principaux : les difficultés rencontrées par son client principal, Air France, dont l'activité a plutôt régressé au cours de la période écoulée et le maintien de la stratégie de désendettement et la limitation des investissements au seul renouvellement de la flotte engagée depuis plusieurs années par l'actionnaire principal ne permettant pas à Servair de procéder à des investissements de développement.

Accord d'entreprise 2016  
Page 1 sur 6

Commentaires :

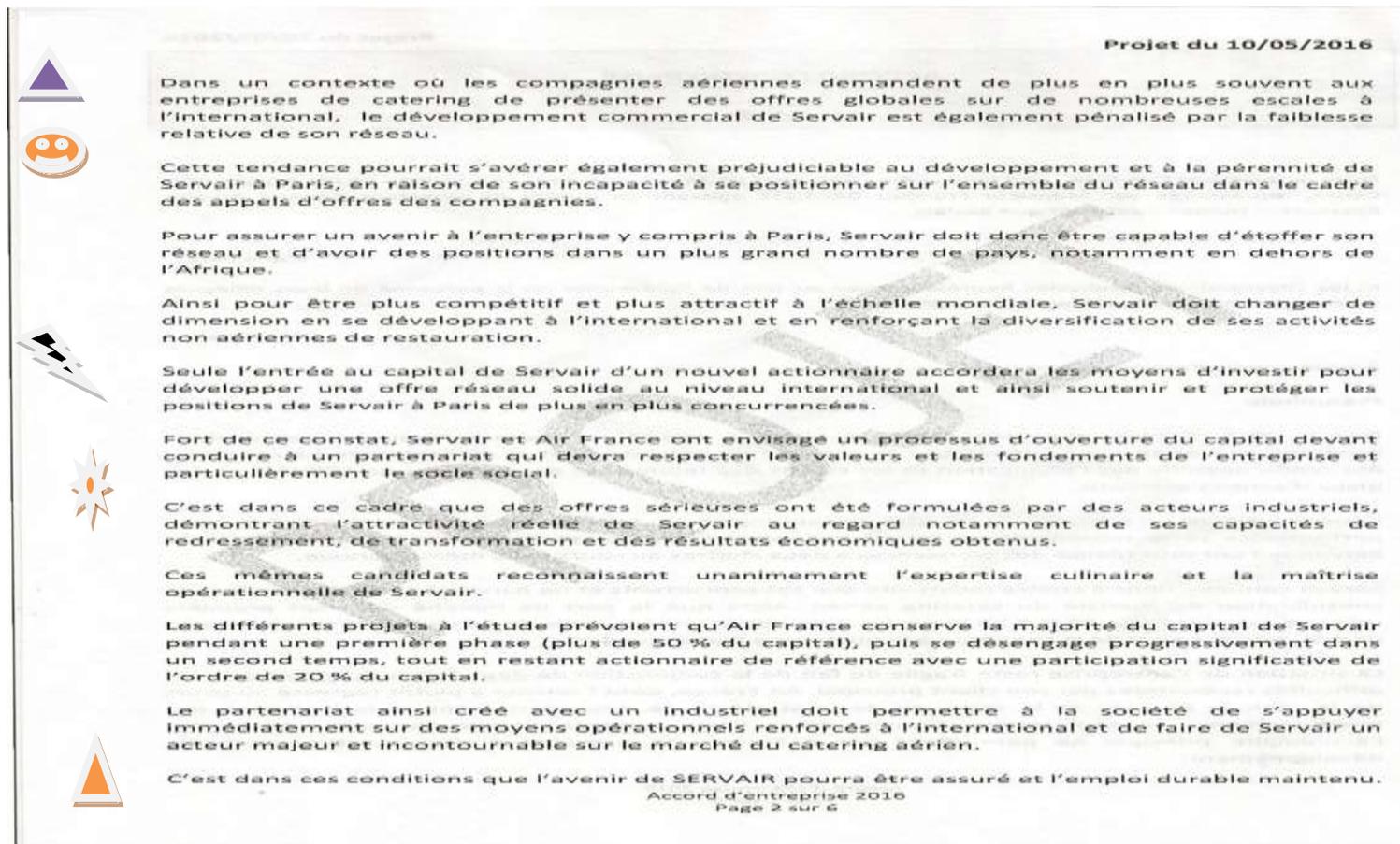
**C'EST FAUX**

**On ne peut pas comparer des caterings qui n'ont pas les mêmes objectifs et les mêmes orientations stratégiques.**



La CFDT tient à rectifier un certain nombre de choses.

D'ailleurs sur le passage de troisième acteur à quatrième acteur mondial Pour la CFDT il s'agit d'erreurs stratégiques en termes d'orientations avec la vente d'air chef (voir notre tract cfdt du mois d'octobre 2015)



Projet du 10/05/2016

Dans un contexte où les compagnies aériennes demandent de plus en plus souvent aux entreprises de catering de présenter des offres globales sur de nombreuses escales à l'international, le développement commercial de Servair est également pénalisé par la faiblesse relative de son réseau.

Cette tendance pourrait s'avérer également préjudiciable au développement et à la pérennité de Servair à Paris, en raison de son incapacité à se positionner sur l'ensemble du réseau dans le cadre des appels d'offres des compagnies.

Pour assurer un avenir à l'entreprise y compris à Paris, Servair doit donc être capable d'étoffer son réseau et d'avoir des positions dans un plus grand nombre de pays, notamment en dehors de l'Afrique.

Ainsi pour être plus compétitif et plus attractif à l'échelle mondiale, Servair doit changer de dimension en se développant à l'international et en renforçant la diversification de ses activités non aériennes de restauration.

Seule l'entrée au capital de Servair d'un nouvel actionnaire accordera les moyens d'investir pour développer une offre réseau solide au niveau international et ainsi soutenir et protéger les positions de Servair à Paris de plus en plus concurrencées.

Fort de ce constat, Servair et Air France ont envisagé un processus d'ouverture du capital devant conduire à un partenariat qui devra respecter les valeurs et les fondements de l'entreprise et particulièrement le socle social.

C'est dans ce cadre que des offres sérieuses ont été formulées par des acteurs industriels, démontrant l'attractivité réelle de Servair au regard notamment de ses capacités de redressement, de transformation et des résultats économiques obtenus.

Ces mêmes candidats reconnaissent unanimement l'expertise culinaire et la maîtrise opérationnelle de Servair.

Les différents projets à l'étude prévoient qu'Air France conserve la majorité du capital de Servair pendant une première phase (plus de 50 % du capital), puis se désengage progressivement dans un second temps, tout en restant actionnaire de référence avec une participation significative de l'ordre de 20 % du capital.

Le partenariat ainsi créé avec un industriel doit permettre à la société de s'appuyer immédiatement sur des moyens opérationnels renforcés à l'international et de faire de Servair un acteur majeur et incontournable sur le marché du catering aérien.

C'est dans ces conditions que l'avenir de SERVAIR pourra être assuré et l'emploi durable maintenu.

Accord d'entreprise 2016  
Page 2 sur 6

**Commentaires :**

**Et si on parlait du Nouveau contrat Air France Signé pour 7ans (aucune transparence toute la lumière devra être faite sur ce contrat) et tout ceci afin de garantir au nouvel actionnaire une stabilité économique, quelle transparence et quelle valeur ajoutée pour les salariés et quelles garanties sociales 2 ans et contrat commercial de 7ans et **-2,5% du coût par an pour AF+ les pénalités !!!!!!****

**Privilégier le Nouvel actionnaire sans vague pour A F et mettre au Piloni les salariés est **inacceptable****

La Déficience de la Politique commerciale à l'international et les mauvaises orientations stratégiques de l'entreprise déficientes par de multiples investissements en Afrique ne pesant en rien sur le positionnement international est à la hauteur de la Non Gestion de L'ENTREPRISE.

## Dans les coûts cachés que Devra Assumer le nouvel Actionnaire

Il faudra aussi dire aux futurs actionnaires que SERVAIR a été condamné par la cour de Cassation sur deux établissements :

Pour Violation de l'article 6 du préambule de la constitution Française du 27 octobre 1946

Le « chantre du Social SERVAIR **explode les comptes** en matière de provisions pour contentieux depuis plus de 10 ans entre 7 et 10M€ !!!!!

Sans compter les contentieux en cours notamment l'accord d'Egalité Femmes hommes pour Déloyauté d'application passant au TGI en fin de mois, l'accord GPEC se dirigeant vers la même finalité et aussi sur **toutes les discriminations pesants sur nos élus et mandatés.**

Pour la CFDT c'est **une erreur Stratégique d'air France** puisque **c'est elle et elle seule qui décide** et a toute la Responsabilité Sociale et devra totalement assumer les conséquences au vu d'une période Nationale troublée.



Nous le répétons il n'y a pas que les Pilotes qui peuvent se Fâcher

la CFDT est Fortement Opposée à ce Désengagement total à terme synonyme de « suicide social » pour les salariés, comme **tous les syndicats d' AF sans exception** ont exprimés leurs désaccords sur ce désengagement total d' air France de SERVAIR **A très COURT TERME** .

le FIASCO de la Vente d'AMADEUS (ex filiale d' air France) **ne leur a pas servi de leçon !!!!!**

## Non Messieurs Encore une fois Les salariés ne sont pas Dupes



### Commentaires :

**C'EST FAUX**

Reprenez notre tract du 16 mars 2016 **Lors du comité central SERVAIR SA du mercredi 16 mars 2016 notre organisation syndicale n'a pas manqué de s'exprimer en demandant au secrétaire de mettre un seul point à l'ordre du jour d'un comité central extraordinaire -droit d'alerte du comité central l'entreprise**

**Outrecuidance sur les Emplois parlez de garantir des emplois, il faut quand même avoir une belle posture pour soutenir que vous pourriez maintenir l'emploi pérenne alors que vous ne pouvez ni sur la forme ni sur le fond encore moins avec un nouvel actionnaire**  
**Endiguer un tel argument !!!!!**

CFDT SERVAIR SA /cfdt servair 1& filialesSpasaf/ cfdt Groupe Air France SPASAF/  
- Le Dôme -

6, rue de la Haye – BP 10908 – 95731ROISSY CDG Cedex-

☐ : Tél : 01 41 56 04 83 / 84 /85 - Fax : 01 41 56 04 98 Email : filialessn2@orange.fr

Quel outrecuidance au vu des dernières négociations salariales (voir tract nao 1<sup>er</sup> mai 2016 ; quel Mépris pour les Femmes et les hommes qui ont construit cette Entreprise !!!!!!!



Commentaires :



**A qui veut-on faire croire cela !!!**

Ridicule, Puéril, le nouvel actionnaire peut remettre en cause de fait et de droit la structure juridique de l'entreprise **quand il le veut** y compris par des dénonciations d'accords préavis 3 mois +12 mois mais servair a la mémoire courte mais les idées longues c'est bien ce qu'elle a fait à PAC (pour ses 4 établissements) !!!!



**La CFDT** a demandé de mettre en œuvre un accord-cadre avec des engagements contraints et non pas virtuels sur l'ensemble des accords non-cadres et cadres depuis la création de servair et bien évidemment de l'ensemble des usages constants généraux et fixes faisant force de loi devant être aussi discutés dans cette réunion.

Résultante

Absence totale de listage



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

CFDT SERVAIR SA

**Le mot usage sans références dûment motivés généralités, constance, fixités n'a aucune valeur juridique et Oui Messieurs, Dames tous les USAGES TOMBENT !!!!!**



## Commentaires :

Demandez donc aux anciens salariés de Sky logistic Lyon (filiale créée par SERVAIR pour AF) après la reprise par « H RENIER » ce que sont devenus leurs accords sociaux et leurs GP du reste !!!



Voici ce que nous disions dans notre dernier tract Il est hors de question de traiter hors cadre de cette négociation les facilités de transports qui font parti de nos accords engendrant du reste des réunions formelles avec commission de facilités de transport au sein de servair sa ; faut il rappeler que le passage à moins de 50% signifie la suppression des GP !!!!! .

**Pour la CFDT Les GP c'est maintenant.....**

Alors que dans les négociations annuelles obligatoires elle

**A renvoyé vers Air France** parce que ce n'est pas elle qui Gère !!!!!!!

Devant la pataugement de la Direction qui parle de Négociation en 2017 avec application 2019  
**Le nouvel Actionnaire n'est Nullement tenu par votre  
« Bla bla »**

CFDT SERVAIR SA /cfdt servair 1& filialesSpasaf/ cfdt Groupe Air France SPASAF/  
- Le Dôme -

6, rue de la Haye - BP 10908 - 95731 ROISSY CDG Cedex-

☐ : Tél : 01 41 56 04 83 / 84 /85 - Fax : 01 41 56 04 98 Email : filialessn2@orange.fr



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

**CFDT SERVAIR SA**

la peur de l'URSSAF alors que dans le dernier PDV AF les « *pédévistes* » bénéficient d'un quota à minima de 10 GP y compris pour les enfants jusqu'à 26 ans ,

Que les BILLETS Compagnons accompagnés sont toujours attribués aux seuls salariés air France  
**et il est faux de dire comme l'a déjà dit la direction air France que cette tolérance c'est juste pour air France !!!!!!!**

**Cette Vision des choses** intéressera sans équivoque **la représentation parlementaire Nationale** dans le contexte actuel !!!



Pour la CFDT Les salariés SERVAIR ne sont pas justes bons a être des « **courbes productives** et **juste bons ramener du cash à air France** ».



**La CFDT n'accepte pas ce Mépris**

**Vous pouvez à nouveau  
Nous retrouver sur notre site  
<http://www.cfdtservair.fr/>**

CFDT SERVAIR SA /cfdt servair 1& filialesSpasaf/ cfdt Groupe Air France SPASAF/  
– Le Dôme –

6, rue de la Haye – BP 10908 – 95731ROISSY CDG Cedex-

☐ : Tél : 01 41 56 04 83 / 84 /85 - Fax : 01 41 56 04 98 Email : filialessn2@orange.fr